

Décision n° 02-2022

Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022 dans le cadre des travaux d'Aménagement de sécurité et paysager de la Rue Jacques Prévert

Vincent BEDU, Maire de Santeny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020 donnant au Maire délégation pour traiter certaines affaires relevant normalement du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mai 2021 complétant les délégations données au Maire, notamment celle pour demander l'attributions de subventions d'investissement,

Considérant les travaux d'Aménagement de sécurité et paysager de la Rue Jacques Prévert à hauteur de 216 000 € HT,

DECIDE

Article 1 : de demander une subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022 dans le cadre des travaux d'Aménagement de sécurité et paysager de la Rue Jacques Prévert pour un montant de 43 200 €.

Article 2 : Une expédition de la présente décision sera transmise à :

- Madame le Préfet du Val-de-Marne,

Fait à Santeny, le 28 février 2022.

Le Maire,

Vincent BEDU.



REÇU EN PREFECTURE

le 01/03/2022

Application agréée E-legalite.com